

Si c'est un emballage c'est dans le bac de tri !

Aujourd'hui, tous les emballages se trient ! Sur notre territoire, le geste de tri est bien ancré. Pourtant, de nombreux emballages finissent encore par erreur dans la poubelle grise (avec les ordures ménagères). C'est un immense gâchis : ces emballages peuvent être recyclés et ainsi limiter l'exploitation de nouvelles matières premières.

Pour simplifier le tri et faire progresser le recyclage, le Syvedac lance une grande campagne de sensibilisation aux côtés de Citeo.

Focus sur 3 emballages du quotidien

Des doutes persistent, et pourtant, ces 3 emballages ont leur place dans la poubelle jaune et ne doivent plus être jetés dans la poubelle grise :

- **La boîte à pizza** : même grasse, tant qu'elle est bien vidée de ses restes, elle se recycle !
- **La barquette en plastique** : qu'elle ait contenu du surimi, de la crème glacée, du beurre, ou des fruits et légumes... on la trie avec son couvercle.
- **Le film plastique** : comme celui qui regroupe des bouteilles de lait ou d'eau, les boîtes de conserve ou les rouleaux de papier toilette, il se recycle parfaitement.

Comment ça fonctionne?

Chaque emballage jeté dans la poubelle jaune est acheminé vers Normantri à Colombelles, le centre de tri qui sert à séparer et à conditionner les emballages et papiers par matière (acier, alu, plastique clair ou opaque, carton...). Chaque matière est ensuite expédiée vers son usine de recyclage. **Trier plus, c'est donc plus de recyclage** et moins de matières premières puisées dans la nature pour fabriquer des emballages. **C'est aussi réduire le volume des ordures ménagères**, dont le traitement coûte plus cher, permettant ainsi de maîtriser davantage les dépenses pour la collectivité.

Objectif : moins de doute et plus de tri !

Ensemble, trions plus simplement ! Le Syvedac et votre collectivité s'associent pour vous guider au quotidien et faire progresser le recyclage sur notre territoire.

Un doute, une question ? Ne cherchez plus !

L'application Guide du tri de Citeo vous donne la réponse en un clic. Retrouvez aussi toutes les infos pratiques sur syvedac.org.



Le saviez-vous ?

Le Syvedac examine de près le contenu de nos ordures ménagères grâce à des analyses régulières de leur composition. Le verdict ? Encore **22% des emballages se retrouvent dans la poubelle grise**. Rappelons le bon réflexe : dès qu'il s'agit d'un emballage, je le trie dans mon bac ou sac jaune : bien vidé et sans l'emboîter !

LES
DÉCHETS,
TOUS
CONCERNÉS !

CITEO



GUIDE
DU TRI
CITEO

Syvedac
Agissons durablement
sur nos déchets